



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Processus de résolution pacifique du conflit basque

Question écrite n° 45663

Texte de la question

M. Sébastien Nadot interpelle Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le processus de résolution pacifique du conflit basque. Sorti récemment dans les salles de cinéma en France, le film du réalisateur Thomas Lacoste « L'hypothèse démocratique. Une histoire basque » révèle une facette inconnue de l'histoire du conflit basque. Mettant en avant la décision historique unilatérale d'ETA de sortir du cercle de la violence dans le cadre d'une communauté internationale facilitatrice, il met également en évidence les difficultés des États - ici la France et l'Espagne - à limiter les conséquences du conflit. Pourtant, travailler à l'enterrement des conflits ne s'arrête pas au moment où les armes ont été rendues. Porter résolument la paix passe par un travail de dialogue et de réconciliation. Dans le cas du conflit basque, il ne s'agit pas de cela. La reconnaissance de toutes les victimes, les réparations, le sort des prisonniers et des exilés comme la protection indéfectible des négociateurs de paix ne sont pas au rendez-vous. Concernant les négociateurs de paix, qui continuent d'être inquiétés, il en va de la parole donnée des États, mais aussi du risque de rendre chaque nouvelle médiation ici ou là sur la planète plus difficile. La France, souvent innovatrice en matière diplomatique par le passé, montrera-t-elle sa volonté d'extinction du conflit basque en participant pleinement aux étapes nécessaires précédemment évoquées ? La guerre en Ukraine rappelle la facilité pour les nations à tomber dans la guerre quand le chemin vers la paix est si difficile. Il lui demande si la France portera aux Nations unies une initiative vers un statut protecteur pour les négociateurs de paix.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Nadot](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45663

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2022](#), page 3351

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)